Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 797

Artikel: Les déléguées à la Comission de la femme parmi nous : (mars-avril

1952)

Autor: Pierre, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267687

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION WIBLÉ-GAILLARD, 10, ADMINISTRATION ET ANNONCES Mⁿ• Renée BERGUER, 138, coute de Chêne

des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.- (ab. min.) Abonnement de soutien . , 0.25 Le numéro

Les abonnements partent de n'importe quelle date

On trouve partout des merveilles, même dans les ténèbres et le silence.

Hélène KELLER.

La famille est-elle bien protégée par le Code civil suisse?

La Famille dans le droit suisse, tel était le sujet de la leçon donnée par Me Jean Du-toit, député, à la dernière séance du cours d'instruction civique organisé par le Centre de liaison de sociétés féminines genevoises du 4 février au 10 mars

4 février au 10 mars.

Ce sujet, comme les autres ne pouvait qu'être effleuré au cours d'une brève séance. Passant de l'union conjugale, aux régimes matrimoniaux, puis à la filiation — règles qui déterminent dans quelles conditions un enfant est relié juridiquement à se parents ou à ceux qui en tiennent lieu — aux obligations familiales, à l'autorité domestique et au droit successoral, le conférencier, affirma que le code civil permet de résoudre toutes les questions que posent la création et la direction de la famille. Cependant si la famille subit une crise, ce ne sont pas les textes de lois qu'il faut incriminer, mais la conception morale de tout le peuple, car cette conception se reflète fatalement dans l'application que l'on fait des articles de lois, à chaque cas particuljer.

Le Code civil, a dit le conférencier, est

Le Code civil, a dit le conférencier, est Le Code civil, a dit le conférencier, est l'œuvre d'honnètes gens, s'appliquant à des gens si possibles honnètes. Certes nous n'en doutons pas et nous reconnaissons qu'à l'époque où il a été rédigé, de 1898 à 1907, il était remarquablement avancé par rapport aux codes cantonaux qu'il était appelé à remplacer et aux codes des pays étrangers en général.

Mais n'oublions pas que ces innovations ont été obtenues, non pas par la seule initiative des juristes qui étaient chargés de la nouvelle rédaction du code, mais par les suggestions, les revendications des sociétés féminines qui surveillaient anxieusement l'élaboration de ces

lois dont allaient dépendre leur statut dans l'existence.

l'existence.

Entre autres raisons, l'Alliance de sociétés féminines suisses a été fondée au début du siècle — on se souvient qu'en 1950 nous avons célébré son cinquantenaire — afin de grouper toutes les forces féminines pour agir avec plus de poids sur les autorités responsables du nouveau code. Une commission des lois avait été formée par l'Alliance et cette commission entretenait d'étroits rapport avec les juristes occupés à la rédaction.

ions avant eté rormée par l'Alliance et cette commission entretenait d'étroits rapport avec les juristes occupés à la rédaction.

C'est bien sans doute à la pression exercée par l'Alliance, qui incarnait l'opinion féminine éclairée, que l'on doit un grand nombre de dispositions favorables aux femmes.

Si donc, au cours de la campagne qui va se dérouler avant la consultation féminine de novembre, vous entendez dire « Les femmes suisses n'ont pas le droit de vote, car sans lui, elles ont bénéficié d'un recueil de lois extrémement libérales, donc elles n'ont pas besoin d'avoir des droits politiques. 3 — Répondez sans hésiter: « Ces lois qui sont d'ailleurs maintenant dépassées dans beaucoup de pays, n'ont pas été obtenues sans peine, par la grâce des citoyens suisses, mais par un effort incessant et prolongé d'un groupe déterminé à obtenir le maximum possible, à l'époque. Si alors les Suissesses avaient eu le droit de vote, tout aurait été simple et facile ».

On peut se procurer le texte complet de la conférence de Me Dutoit, qui offre toutes les précisions utiles sur le sujet, à l'Ecole de Sténotypie Grandjean, rue du Vieux-Collège 9,

Association Suisse pour le Suffrage féminin 41^{me} Assemblée générale à Berne

Depuis longtemps l'assemblée générale du suffrage n'avait donné lieu à un débat aussi nourri que cette année. C'est que les femmes désirant obtenir pour ellesmèmes et leurs sœurs les droits politiques ne se tiennent nullement pour battues par la récente décision du Conseil des Etats, bien plus, le refus d'entrer en matière de notre «chambre haute» semble avoir stimulé leur ardeur. Devant l'importance des propositions urgentes faites par plusieurs sections, le comité central, à la demande d'un grand nombre d'entre elles, s'est décidé à convoquer pour le dimanche 23 mars une assemblée extraordinaire où ces propositions furent discutées puis soumises au vote. Cette rencontre était précédée samedi, de la 41me assemblée ordinaire, avancée d'environ deux mois pour s'implifier les choses. Ce fut la section de Berne qui nous reçut et il convient de renceier son comité pour son accueil et excellente organisation de ces deux assemblées. semblées.

semblées.
C'est avec plaisir qu'on voit Mme Vischer-Alioth ouvrir la séance. Elle salue la présence parmi nous de Mlle Rosa Neuenschwander, de MM. R. Grimm, conseiller national et Giovanoli, conseiller d'Etat de Berne, rappelle la mémoire des disparues, notamment de Mme Bondallaz et remercie Mme Gonzenbach de l'avoir remplacée avec tant de dévouement pendant sa maladie. Puis Mme Leuch remercie Mme Vischer, qui se démet de ses fonctions de prénadic. Fuls Mille Leuen renercie Mille Vis-cher, qui se démet de ses fonctions de pré-sidente, pour tout le travail qu'elle a don-né à l'Association, et ceci pendant des an-nées particulièrement difficiles : présidente

dès 1940, puis encore secrétaire de l'Al-liance internationale des femmes dès 1946,

innee internationale des femmes dès 1946, elle a mis à la disposition de notre cause sa compréhension si humaine, sa conscience et sa connaissance des langues.

Après la lecture du rapport annuel par Mme Gonzenbach (qui remercie MM. Picot et von Roten pour l'appui qu'ils nous ont donné), Me Kammacher présente le rapport financier. Puis on procéde aux élections: Mme Eric Choisy de Genève, assumera la présidence et Mme Stadler de Zurich, complètera le comité.

Puis Mlle de Sépibus, sur la base des expériences qu'elles a faites en Valais, fait des propositions extrêmement intéressantes pour le travail à entreprendre dans les cantons n'ayant pas encore de section. A ce propos, Mme Thommen (Zurich) propose de faire les assemblées annuelles dans des cantons n'ayant pas encore de section, et Mme Vischer propose de se mettre en rapport avec l'Union catholique des citoyennes.

Après l'audition des rapports de Berne, Genève et Tessin, Mlle Henriette Cartier fait un bref et clair exposé de la nouvelle loi sur la nationalité de la Suissesse mariée à un étranger. Enfin Mme Vischer nous parle du prochain congrès de l'Alliance internationale des femmes à Naples, auquel elle nous invite à participer.

Après le banquet servi dans le Burgerratssaal du Casino, auquel assistait M. Giovanoli qui voulut bien au dessert nous donner quelques excellents conseils, on nous montra le film de la N. S. H. sur la Démocratie en Suisse depuis 1848 et un

d'instruction s'ouvrent à tous les enfants des

On a fait observer que la tribune du pu-blic, à la salle des séances n'était pas envahie

blic, à la salle des séances n'était pas envahie par la population féminine de Genève, que les débats n'ont pas donné lieu à des articles retentissants dans la presse.

Il n'y avait, en effet, pas de question sensationnelle à l'ordre du jour qui puisse animer la muse des journalistes ou attirer les foules au Palais des Nations.

En revanche, il valait la peine d'apercevoir autour des tables officielles ces déléguées qui sont toutes non pas des parvenues de la politique, mais des personnalités originales à des titres divers : titres divers :

Mme Mary Sutherland (Grande-Bretagne), est une Ecossaise ayant fait ses études uni-versitaires à Aberdeen, membre du parti tra-vailliste et spécialiste des problèmes de travail

Mme Milady Felix de l'Official (République dominicaine) une juriste député au Congrès national qui l'a déléguée ces dernières années à une série de rencontres internationales concernant sa compétence spéciale, la Convention éducative d'Atlantic City en 1947, la Conférence des juristes à Los Angelès en 1949, la Conférence internationale de droit à Rome et à Londres en 1950. à Londres en 1950...

Il fut heureusement possible d'approcher

Il fut heureusement possible d'approcher dans des rencontres moins officielles, les dé-léguées des pays représentés à la Commission de la condition de la femme.

Malgré l'assiduité aux séances dont elles sont obligées de faire preuve, les unes ou les autres apparurent dans les réceptions organisées par divers groupements ou personnes privées.

sees par divers groupements ou personnes privées.

On ignore peut-être que ces dames n'ont pas de suppléantes, comme c'est le cas pour les délégués gouvernementaux des autres commissions, elles sont donc astreintes à une présence quasi-permanente si elles ne veulent pas manquer des votes importants et suivre de près les instructions données par leurs gouvernements. vernements.

Les déléguées à la Commission de la femme parmi nous (Mars-avril 1952)

Une juriste, Mme Lefaucheux.

Une juriste, Mme Letaucheux.

Le Forum international avait prié Mme Lefaucheux, présidente, d'honorer de sa présence son lunch du 26 mars. Une foule de convives affamées l'ont accueille avec empressement quand enfin elle a pu s'arracher aux discussions d'une séance interminable où ses vice-présidentes ne pouvaient la remplacer. Sans prendre la terme de se rectaveralement. prendre le temps de se restaurer quelque peu, elle a bien voulu donner immédiatement à ses auditrices (dont beaucoup devaient partir pour se rendre à leur travail) un bref aperçu des travaux que poursuit la Commission de la femme et des sujets à l'ordre du jour. Et ses auditrices lui furent fort reconnaissantes de sa complaisance . Les esprits chagrins qui jugent incompatibles les fonctions politiques et le charme féminin sont convaincus d'erreur en présence de Mme Lefaucheux: une grâce em présence de Mme Lefaucheux: une grâce simple, une voix prenante, une autorité qui émane d'une compétence hors pair, voilà ce qui les frappera tout d'abord. Puis, s'ils prennent la peine d'aller étudier cette personnalité remarquable dans l'exercice de ses difficiles fonctions, ils observeront encore sa manière courtoise de mener les débats, sa patience inaltérable, la langue si riche et si précise dont elle se sert — qualité indispensable lorsqu'on doit établir des textes d'une portée interpretionale. nationale - langue servie par une articulation impeccable.

Un ministre, Mme G. H. Ross.

Le Comité de liaison des organisations féminines internationales avait invité les délé-guées à une réception au Vieux-Bois, le 27

guées à une réception au Vieux-Bois, le 27 à 18 heures, pour y rencontrer des membres des groupements genevois.

Brillante assemblée où les idiomes et les races se mèlaient amicalement. C'est la que j'eus le privilège d'échanger quelques propos avec Mme G. H. Ross, déléguée de la Nouvelle Zélande où elle est ministre d'un département s'occupant des femines et des enfants. Ce pays prospère ne connaît pas de difficultés raciales, pas de luttes de classes, les possibilités

deux sexes, un jeu d'assurances complet a déli-vré les Nouveaux-Zélandais des anxiétés que l'on connaît ailleurs. Un écrivain Mme Goldman.

Un écrivain Mme Goldman.

Lausanne a eu la visite, les 16 et 17 avril, de Mme Olive Remington Goldman, qui est professeur à l'Université d'Illinois, après des études de lettres dans son pays, en Italie, en Autriche, en France... qui a collaboré aux travaux de la Ligue américaine des femmes électrices, de l'Association des femmes dans l'Eglise, des Vétérans des affaires étrangères; dont on entend les émissions radiophoniques sur des sujets comme le plan Marshall, le statut des femmes, la rééducation des invalides... qui enfin est aussi un écrivain, auteur de pièces de théâtre, ou d'essais féministes tels que « Egalité pour les femmes sur le plan de la nationalité » et « Un amateur en politique ». Mme Goldman, en collaboration avec son mari, a traduit le théâtre d'H. Ghéon.

Elle a profité de la session de Genève pour visiter l'Europe occidentale et a même poussé une pointe, ce mois d'avril, jusqu'en Yougoslave, où elle a été vivement intéressée par l'activité des citoyennes yougoslaves en faveur de l'enfance malheureuse, des infirmes, et qui viennent de renvoyer en Grèce plusieurs centaines d'enfants qui y avaient été enlevés. Mrs Goldman, dans une réception offeret

RAPPORTEUR PARISTAN

Mme Lefaucheux

Mme Kalinowska

Fida Hassan

Ctiché aimablement prèté par "La Coopératio

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE